

Chapitre 1 - L'analyse de l'activité de l'organisation

Synthèse

1. Analyse de l'activité commerciale et/ou productive

L'analyse de l'activité de l'entreprise constitue le point de départ de tout diagnostic, car elle permet d'apprécier la croissance et de mesurer l'aptitude de l'entreprise à dégager des profits. Le compte de résultat ne présente aucun indicateur d'activité homogène. D'où le calcul et l'utilisation des soldes intermédiaires de gestion pour y remédier.

Le compte de résultat indique les différents produits (revenus) et les charges (coûts) de l'entreprise sur une période donnée. Ils sont classés en trois dimensions (éléments d'exploitation, financiers et exceptionnels).

Numéros de compte			
Charges d'exploitation	60	70	Produits d'exploitation
	61 } Charges externes assujetties à TVA	71 } Produits assujettis à TVA (sauf 71)	
	62	72	
	63 Taxes	73	
	64 Frais de personnel	74 Subventions	
	65	75	
Charges financières	681	781	Produits financiers
	66	76	
Charges exceptionnelles	686	786	Produits exceptionnels
	67	77	
	687	787	

La déduction successive de chaque catégorie de coûts dégage des marges (différences entre produits et charges) appelées **soldes intermédiaires de gestion**.

1.1. Analyse de l'activité

- Chiffre d'Affaires

Le chiffre d'affaires regroupe l'ensemble des facturations (hors taxes) de la période, qu'elles soient encaissées ou non. Il s'agit des ventes de marchandises, produits et/ou services au cours de l'exercice dans le cadre de l'activité courante de l'entreprise.

La hausse, ou la baisse des facturations sur une ou plusieurs années, atteste si l'entreprise :

- se développe (ou non),
- de plus en plus (ou de moins en moins) vite,
- plus ou moins, plus rapidement que l'économie locale ou mondiale et/ou que les entreprises du même secteur d'activité (gain ou perte de part de marché).

Le but d'une entreprise n'est pas uniquement de vendre, mais également d'encaisser ses facturations. Aussi, est-il utile de surveiller si les créances clients ne progressent pas plus vite que les ventes (poste créances clients au bilan) et si ces derniers paient régulièrement (poste dotations aux provisions pour créances qui apparaît au bilan en cas de créances irrécouvrables).

- Marge commerciale

Produits		Charges	
En +		En -	
Ventes marchandises (707 - 7097)		Coût achat marchandises vendues (607 - 6097 +/- 6037)	

La marge commerciale est un indicateur réservé aux seules activités de négoce. Elle correspond à la différence entre un chiffre d'affaires et le coût d'achat des marchandises.

Le calcul de la marge commerciale s'applique aux marchandises que l'entreprise achète pour revendre en l'état, sans transformation ou avec une transformation très mineure. Indicateur fondamental des entreprises commerciales.

- Production de l'exercice

Produits	
En +	
Production vendue (70 - 709 (sauf 707 et 7097))	
Production stockée (+/- 713)	
Production immobilisée (72)	
Total	

La production de l'exercice prend en compte l'intégralité de l'activité hors négoce de l'entreprise, c'est-à-dire la valeur des biens et services fabriqués par l'entreprise, qu'ils soient vendus, stockés ou utilisés pour ses besoins en immobilisations. Cet indicateur concerne les entreprises industrielles.

Le but d'une entreprise est là aussi de vendre et non de stocker en grandes quantités, qui implique une mobilisation de la trésorerie, et suscite des interrogations sur la valeur des produits non vendus. Le poste production stockée doit donc être réduit.

- Valeur Ajoutée

Produits En +		Charges En -	
• Production de l'exercice		Consommation de l'exercice en provenance de tiers	
• Marge commerciale		(60 sauf ceux cités pour le coût d'achat +/- 6031/6032 + 61 + 62)	
Total		Total	

La Valeur Ajoutée montre la richesse créée par ses opérations de commercialisation et de production.

La Valeur Ajoutée est répartie entre les acteurs suivants :

- l'État (impôts et taxes et impôts sur les bénéfices),
- les salariés (charges de personnel),
- les investissements (autofinancement),
- les prêteurs de capitaux (banques et établissements financiers)
- les actionnaires et/ou associés (dividendes).

Acteur	Ratio
Personnel	(Charges de personnel + Personnel extérieur + Participation des salariés) / Valeur Ajoutée retraitée
État	(Impôts et taxes + Impôts sur les sociétés) / Valeur Ajoutée retraitée
Prêteurs	Intérêts / Valeur Ajoutée retraitée
Associés/Actionnaires	Dividendes / Valeur Ajoutée retraitée
Entreprise	Autofinancement / Valeur Ajoutée retraitée

Le ratio VA / CA est très différent entre :

- une entreprise sous-traitant largement sa production (ratio important),
- une entreprise fortement intégrée (ratio petit), qui assure quasiment l'ensemble de la fabrication, avec très peu de sous-traitance ou d'achats de composants extérieurs.

1.2. Indicateurs de résultat

- Excédent Brut d'Exploitation EBE

Produits En +		Charges En -	
• Valeur ajoutée		Impôt, taxes et versements assimilés (63)	
Subventions d'exploitation (74)		Charges de personnel (64)	
Total		Total	

L'excédent brut d'exploitation (EBE) est un indicateur financier fondamental permettant de déterminer la ressource qu'une entreprise tire régulièrement de son cycle d'exploitation sans tenir compte de ses choix d'investissement (amortissement) ou de financement. Elle mesure la richesse disponible après rémunération du facteur travail.

L'Excédent Brut d'Exploitation, généré par l'exploitation de l'entreprise, permet de :

- maintenir et développer l'outil de production (investissements),
- rémunérer les capitaux engagés (capitaux propres et capitaux empruntés),
- verser à l'État l'impôt sur les bénéfices.

- Résultat d'exploitation

Produits En +		Charges En -	
• Excédent brut d'exploitation		• ou Insuffisance brute d'exploitation	
Reprises sur amortissements (781)		Dotations aux amortissements et aux provisions (681)	
Quote-part des subventions d'investissement (747)			
Produits des cessions d'immobilisations (757)		Valeurs comptables des immobilisations cédées (657)	
Autres produits (75)		Autres charges (65)	
Total		Total	

Le résultat d'exploitation atteste des performances économiques de l'entreprise, indépendamment de sa politique d'endettement. **Il représente le profit ou la perte généré par l'activité courante de l'entreprise.**

- Résultat courant avant impôts

Produits En +		Charges En -	
• Résultat d'exploitation (si +)		• ou Résultat d'exploitation (si -)	
Quote-part de résultat positif (755)		Quote-part de résultat négatif (65)	
Produits financiers (76 + 786)		Charges financières (66 + 687)	
Total		Total	

Il représente le résultat global de l'activité habituelle de l'entreprise. Il tient compte des produits financiers et charges financières.

Il permet d'évaluer la rentabilité réelle, puisque les éléments non récurrents (éléments exceptionnels) ne sont pas inclus.

- Résultat exceptionnel

Produits En +		Charges En -	
Produits exceptionnels (77 + 787)		Charges exceptionnelles (67 + 687)	

Le résultat exceptionnel **regroupe les opérations non récurrentes**.

- Résultat de l'exercice

Produits En +		Charges En -	
• Résultat courant avant impôts (+)		• ou Résultat courant avant impôts (-)	
• Résultat exceptionnel (+)		• ou Résultat exceptionnel (-)	
		Participation des salariés (691)	
		Impôts sur les bénéfices (695)	
Total		Total	

Le résultat de l'exercice est le revenu de l'entreprise. Il indique le bénéfice ou la perte dégagé.

2. Le retraitement des SIG

Le classement des charges pour le calcul des différents soldes peut être modifié pour mieux correspondre à la réalité économique de l'entreprise, mais aussi pour rendre plus pertinentes les comparaisons interentreprises.

2.1. Les retraitements des charges de personnel, du personnel intérimaire

Interprétation :

La Banque de France évalue le « coût du facteur travail » et regroupe **toutes les rémunérations versées au personnel sous différentes formes**.

Après retraitements, les charges de personnel du tableau des SIG comprennent les comptes de charges suivants :

- Rémunération du Personnel (**compte 641**),
- Rémunération du travail de l'exploitant (**compte 644**),
- Charges sociales et de prévoyance (**compte 645**),
- Personnel extérieur (**compte 621**) ou intérimaire à déduire des charges externes et donc des consommations en provenance des tiers,
- Participation des salariés aux résultats (**compte 691**). Elle correspond à une « prime » versée aux salariés en fonction du résultat de l'entreprise. Elle est obligatoire pour les entreprises de plus de 50 salariés.

Retraitement :

- On enlève les charges « Personnel extérieur (compte 621) » de la Valeur Ajoutée pour les rajouter dans l'EBE (dans les charges de personnel).
- On enlève la participation des salariés aux résultats (compte 691) du résultat net pour la rajouter dans l'EBE (dans les charges de personnel).

2.2. Le retraitement des subventions d'exploitation

Interprétation :

Les subventions d'exploitation (compte 74) sont attribuées aux entreprises pour deux raisons essentielles :

- pour **compléter un prix de vente insuffisant**. Elles sont considérées comme des compléments de prix de vente.

- pour **compenser un prix d'achat** ou un coût de revient élevé.

Il faut traiter les subventions d'exploitations comme des compléments de CA. Elles sont prises en compte dans le calcul de la production de l'exercice.

Retraitements :

Les subventions d'exploitation seront donc :

- rajoutées dans la valeur de la production vendue pendant l'exercice et donc dans la valeur ajoutée,
- enlevées de l'EBE.

2.3. Le retraitement des impôts, taxes et versements assimilés

Interprétation :

Les impôts et taxes sont des charges externes, car ce sont des services de l'état payés par l'entreprise. Ils sont retenus dès le calcul de la VA. En effet, ils sont considérés comme des compléments de prix d'achat ou la contrepartie de l'utilisation d'équipements, d'infrastructures ou de services publics fournis par l'État, les collectivités territoriales ou des collectivités publiques.

Retraitement :

Le retraitement consiste donc à :

- ajouter aux consommations en provenance des tiers pour le calcul de la valeur ajoutée,
- faire disparaître de la rubrique « impôts et taxes ».

2.4. Le retraitement des redevances de crédit-bail

Rappel des principes :

Dans le cadre d'un contrat de crédit-bail, les redevances payées par l'entreprise et comptabilisées pendant l'exercice constituent des charges déductibles.

Interprétation :

Les redevances sont liées au **financement des investissements** et représentent donc un élément du coût du capital technique.

Une société de crédit-bail est un organisme financier qui réalise des investissements destinés à la location auprès d'entreprises. Elle est propriétaire des biens et doit donc les amortir.

Pour le locataire, cette opération constitue un **mode de financement** qui permet à l'entreprise de disposer d'un bien de production sans l'acquérir, mais en payant en contrepartie un loyer.

Par conséquent la détermination du montant d'une redevance de crédit-bail (mobilier ou immobilier) inclut deux éléments :

- une première fraction correspondant à une **dotations aux amortissements**, comme s'il avait été acquis et donc amorti,
- une deuxième partie représentant une **charge d'intérêt**, destinée à rémunérer l'investissement réalisé, comme si le bien avait été financé par emprunt.

Retraitement :

Le retraitement des redevances de crédit-bail consiste donc à :

- Valeur Ajoutée : déduire les loyers du crédit-bail,
- Résultat d'exploitation : ajouter les dotations aux amortissements,
- Résultat courant avant impôt : ajouter les charges financières.

3. Les ratios découlant des SIG

Il est important de comparer les montants de chaque catégorie de coûts (et de marges) :

- à ceux des **années précédentes** (analyse dynamique et non statique),
- à ceux des autres entreprises du **même secteur économique** (analyse ouverte et non en vase clos).

3.1. Ratios d'activité

Nature	Formules	Interprétation
Taux de croissance du CA HT	$(\text{CAN} - \text{CAN-1}) / (\text{CAN-1})$	L'évolution du chiffre d'affaires permet de mesurer le taux de croissance de l'entreprise
Taux de croissance de la valeur ajoutée	$(\text{VAN} - \text{VAN-1}) / (\text{VAN-1})$	L'évolution de la valeur ajoutée est également un indicateur de croissance.

3.2. Ratios de profitabilité

Nature	Formules	Interprétation
Taux de marge commerciale	$\frac{\text{Marge commerciale}}{\text{Ventes de marchandises HT}}$	Il mesure l'évolution de la performance de l'activité commerciale de l'entreprise.
Taux de marge brute	$\frac{\text{Excédent brut d'exploitation}}{\text{CAHT}}$	Il mesure la capacité de l'entreprise à générer une rentabilité à partir du chiffre d'affaires
Taux de profitabilité	$\frac{\text{Résultat net}}{\text{CAHT}}$	Il mesure la capacité de l'entreprise à générer un bénéfice net à partir du chiffre d'affaires.

3.3. Ratios de partage de la valeur ajoutée.

Nature	Formules	Interprétation
Partage de la valeur ajoutée (facteur travail)	$\frac{\text{Charges de personnel}}{\text{Valeur ajoutée}}$	Il mesure la part de richesse qui sert à rémunérer le travail des salariés
Partage de la valeur ajoutée (facteur capital)	$\frac{\text{Excédent brut d'exploitation}}{\text{Valeur ajoutée}}$	Il mesure la part de richesse qui sert à rémunérer les apporteurs de capitaux et à renouveler le capital investi.

4. La Capacité d'Autofinancement (CAF)

Le PCG présente la CAF comme le flux résiduel de trésorerie effective ou potentielle secrété par les opérations de gestions de l'entreprise.

La capacité d'autofinancement sert :

- de façon principale, à renouveler, améliorer et/ou renforcer l'outil de production (immobilisations),
- de façon accessoire, à faire face aussi au financement du besoin du cycle d'exploitation (accroissement des stocks et/ou des créances clients généré par le développement des ventes).

Elle est la source de liquidités qui assure la pérennité de l'entreprise par :

- le paiement des dividendes aux actionnaires et/ou associés qui ont investi dans l'entreprise,

- le remboursement des crédits bancaires,
- la contribution au financement de son développement.

La capacité d'autofinancement est le solde résiduel des flux financiers résultant des opérations de gestion (d'exploitation et financières) et de certaines opérations exceptionnelles.

Il s'agit d'un flux **potentiel**, calculé indépendamment des délais de paiement ou d'encaissement propres à chaque opération ayant généré cette capacité.

- **1er mode de calcul - Méthode soustractive**

La capacité d'autofinancement peut être calculée par une approche soustractive à partir de l'excédent brut d'exploitation (méthode qui montre l'origine du flux).

Postes pris en compte	À l'exclusion de
+ EBE + Autres produits (75) - Autres charges d'exploitation (65) +/- Quote-part de résultat sur opérations faites en commun (755 – 655) + Produits financiers (76 et 796) - Charges financières (66) + Produits exceptionnels (77) - Charges exceptionnelles (67) - Participation des salariés (691) - Impôts sur les bénéfices (695)	Reprises sur provisions financières Dotations aux amortissements et provisions financières Gains / pertes sur cessions d'immobilisations, Quote-part des subventions virée au résultat, Reprises / Dotations aux amortissements et provisions exceptionnels
Capacité d'autofinancement de l'exercice	

- **2e mode de calcul - Méthode additive :**

La capacité d'autofinancement peut être calculée par une approche additive à partir du résultat de l'exercice (modalité pratique de calcul).

Attention, dans le résultat de l'exercice, il y a des charges et des produits calculés (dotations). Ils ne correspondent pas à des flux de trésorerie. Il va falloir les annuler. Pour cela une charge qui vient en moins du résultat, va être rajoutée dans le calcul pour l'ôter. Inversement pour un produit, normalement, on rajoute un produit dans le résultat. Dans dans notre situation, il faudra le soustraire pour l'annuler.

Capacité d'autofinancement de l'exercice	Résultat de l'exercice
	+ Charges calculées (681) + Charges calculées financières (686) + Charges calculées exceptionnelles (687) + Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés – VNC (657) - Produits calculés d'exploitations (781) - Produits calculés financiers (786) - Produits calculés exceptionnels (787) - Produits des cessions d'éléments d'actifs – PCEA (757) - Quote-part de subventions virées aux résultats (747)

Calcul de la CAF retraité :

Lorsque les redevances de crédit-bail sont retraitées, le montant de la capacité d'autofinancement s'en trouve modifié, car une partie des redevances est assimilée à des dotations aux amortissements

CAF retraité = CAF (PCG) + Dotations aux amortissements du crédit-bail
